
[Liberia : alors, à qui appartiennent les forêts ? Nouvelle publication du SDI et du FERN](#)

En 2003, le Liberia est sorti d'un conflit national et régional qui a duré 14 ans et qui a laissé près de 270 000 morts et 1,5 million de personnes déplacées. Les élections présidentielles de novembre 2005 ont été remportées par Ellen Johnson-Sirleaf, qui est ainsi devenue la première femme présidente de l'histoire de l'Afrique. Le fait que le conflit était dû en partie à l'exploitation effrénée et à la compétition pour les ressources du pays, le bois en particulier, a été bien documenté. Ce facteur, joint à la corruption et à l'appropriation induite des revenus, avait porté l'ONU à appliquer en 2003 des sanctions à l'exportation de bois du Liberia. À la suite d'une enquête qui a montré que l'industrie du bois n'apportait aucun bénéfice réel aux populations locales et que la surface totale des concessions d'exploitation forestière équivalait au double de la surface boisée, l'administration de la présidente Sirleaf a annulé toutes les concessions, suspendu toutes les activités de coupe et adopté un nouveau code forestier.

Malgré ses nombreuses déficiences, ce code stipule qu'une nouvelle loi sur les droits forestiers communautaires doit être approuvée avant la fin 2007, et cela va accélérer la formulation d'un nouveau cadre juridique susceptible de permettre un meilleur partage des nombreux bénéfices que les forêts et d'autres ressources du Liberia ont à offrir.

Une nouvelle étude dirigée par Liz Alden Wily, publiée par l'Institut du développement durable du Liberia (SDI) et par le FERN, énonce clairement les mesures à prendre pour la formulation de cette loi. Le rapport, basé sur des recherches sur le terrain menées par le SDI, décrit le système actuel fondé sur la loi coutumière et dit comment ce système pourrait et devrait être intégré à une loi formelle de manière à assurer que les populations locales deviennent propriétaires des terres qu'elles habitent.

Cette étude est marquante du fait qu'elle rassemble les textes juridiques existants et les nouveaux pour prouver que le respect des droits fonciers est compatible avec la croissance économique. Elle montre clairement la voie à suivre pour adopter une gestion des forêts améliorée et décentralisée, fondée sur les structures locales, et prévient que l'octroi de concessions dans les terres communautaires pourrait déclencher de nouveaux conflits.

Le rapport est disponible sur http://www.fern.org/media/documents/document_4078_4079.pdf et sur www.loggingoff.info, section Liberia. Pour en savoir plus : saskia@fern.org, director@sdiliberia.org.